

République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°20-2025-04-11

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi onze avril à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vendredi vingt-huit mars, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Monsieur Claude PRUDHOMME.

Etaient présents : Claude PRUDHOMME, Marylise THILLIEZ, Chantal TERNISIEN, Aimé HERDUIN, Anita THOMAS, Michel PECHINOT, Laurence NOEL, Christian PENIGUEL, Sébastien DUFOSSE

Etaient excusés : Christophe DOUCHAIN
Thérèse DUWEZ

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Excusés avec pouvoir à un membre	0
Excusés	2
Absents	0
Nombre de votes	9

Délibération n°20-2025-04-11

Objet : annulation et création d'une délibération dans le cadre des projets relatifs au dispositif RSA

Le Département a demandé à annuler la délibération n°9-2025-02-28 suite à une modification des montants de subvention.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Desvres-Samer accompagne depuis plusieurs années les bénéficiaires du Revenu Solidarité Active du territoire.

Pour poursuivre cet accompagnement, trois projets relatifs au domaine des politique d'inclusion durable et de la Loi Plein Emploi comme suit :

- Axe 1.1 Accompagnement Solidarité
- Axe 1.2 Accompagnement Socio-Professionnel
- Axe 1.4 Remobilisation Sociale des bénéficiaires du RSA

Il est proposé au Conseil d'Administration d'annuler la délibération du 28 février, d'approuver ces projets et de valider les nouvelles demandes de subvention auprès du Département :

- Montant de 7 360€ pour l'opération axe 1.1 « Référent Solidarité »
- Montant de 11 625€ pour l'opération axe 1.2 « Référent Socio-Professionnel »
- Montant de 19 445€ pour l'opération axe 1.4 « Remobilisation Sociale » sur la période du 01/07/2025 au 31/12/2025 dans le cadre de la loi Plein Emploi

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 11 avril 2025

Le secrétaire de séance

Thierry PETITPREZ

Le Président

Claude PRUDHOMME